



## COMMUNIQUÉ

Paris, le 25/05/2009

Le conseil d'administration d'arrêté des comptes semestriels est reporté de quelques jours pour permettre la signature dans cet intervalle, de l'accord de financement complémentaire du groupe.

Le groupe a négocié avec la majorité des banques de son pool une structure de financement d'accompagnement à court terme, objet d'une documentation établie par l'agent du crédit syndiqué. Cette documentation a été diffusée aux banques et à l'entreprise pour être soumise à leur accord définitif. En sus, toutes les banques du pool seront conviées à y participer.

Une information détaillée sera diffusée lors du conseil d'administration à venir dont la date au plus tard le 31 mai 2009, sera très prochainement communiquée.